

**Décision trimestrielle de la Banque nationale de Belgique concernant le taux du coussin  
contracyclique (1 janvier 2016): 0 %**

**Conformément à l'article 5, § 2, de l'annexe IV à la loi bancaire, la Banque nationale de Belgique a décidé, dans son règlement du 24 novembre 2015<sup>1</sup>, de fixer le taux du coussin contracyclique pour les expositions en Belgique à 0 %. Ce taux de coussin contracyclique est d'application immédiate.**

**Justification**

1. Le coussin de fonds propres contracyclique est un instrument macroprudentiel destiné à atténuer les risques systémiques cycliques et contrecarrer la procyclicité dans l'extension du crédit. Son objectif est de favoriser la soutenabilité de l'octroi de crédits tout au long du cycle en renforçant la résilience des établissements de crédit. Des coussins de fonds propres sont imposés en période de hausse des risques systémiques conjoncturels (par exemple en cas de croissance du crédit excessive), pour ensuite assouplir ces exigences complémentaires lorsque le cycle se retourne et que les risques commencent à diminuer. Si les risques se manifestent - comme dans une situation de tensions financières -, il peut être décidé de libérer le coussin pour que les banques disposent d'une marge de manœuvre leur permettant de mieux absorber les pertes et de maintenir leur octroi de crédit lorsque l'environnement économique-financier est vulnérable. Le taux du coussin contracyclique, exprimé en pourcentage des actifs bancaires pondérés par les risques, est généralement compris entre 0 et 2,5 %, mais peut être fixé à un niveau supérieur si le risque sous-jacent le justifie. Il convient de noter que le coussin de fonds propres contracyclique n'est que l'un des instruments macroprudentiels dont dispose la Banque nationale de Belgique pour mener à bien sa mission de contribution à la stabilité du système financier.
2. Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit, la Banque nationale de Belgique fixe chaque trimestre le taux du coussin contracyclique applicable aux expositions de crédit sur des contreparties établies sur le territoire belge sur la base d'un ou plusieurs indicateurs de référence traduisant le cycle de crédit et les risques liés à la croissance excessive du crédit en Belgique et qui tiennent compte des spécificités de l'économie nationale. Parmi ces indicateurs figure l'écart, au regard de sa tendance à long terme, du ratio crédit/PIB (*credit-to-GDP gap*), écart qui reflète l'évolution des volumes de crédit octroyés sur le territoire belge et la progression du PIB belge, les recommandations formulées par le CERS, et toute autre variable que la Banque nationale de Belgique juge pertinente pour appréhender le risque systémique cyclique.
3. La Banque nationale de Belgique fixe le taux du coussin contracyclique conformément à ses choix stratégiques en la matière tels que publiés le 1<sup>er</sup> janvier 2016<sup>2</sup>. Conformément au dispositif de Bâle III et à la recommandation du CERS du 18 juin 2014 sur les orientations concernant la fixation des taux de coussin contracyclique, la décision trimestrielle quant au taux du coussin contracyclique est basée notamment sur un « coussin de référence » (*buffer guide*) dérivé de l'écart crédit/PIB<sup>3</sup>. Compte tenu des spécificités du système financier national et des propriétés statistiques des séries de crédit suivies, la Banque nationale de Belgique définit la variable du

---

<sup>1</sup> Règlement du 24 novembre 2015 de la Banque nationale de Belgique relatif à la fixation du taux de coussin contracyclique de conservation des fonds propres de base de catégorie 1, tel qu'approuvé par l'arrêté royal du 25 novembre 2015, Moniteur belge du 4 décembre 2015.

<sup>2</sup> « Choix stratégiques pour la fixation du taux de coussin contracyclique en Belgique ».

<sup>3</sup> Le coussin de référence résulte de la mise en correspondance de l'écart crédit/PIB avec un taux de coussin de référence, comme le prévoit la recommandation du 18 juin 2014 du CERS sur les orientations concernant la fixation des taux de coussin contracyclique. Le taux de coussin de référence équivaut à 0 % pour les niveaux d'écart crédit/PIB inférieurs ou égaux à 2 points de pourcentage. Lorsque l'écart crédit/PIB dépasse deux points de pourcentage, le taux de coussin de référence augmente de manière linéaire jusqu'à ce qu'il atteigne son niveau maximal de 2,5 % pour les niveaux d'écart crédit/PIB de dix points de pourcentage et plus.

ratio crédit/PIB sur la base des prêts octroyés par les banques résidentes. La décision trimestrielle concernant le taux du coussin contracyclique prend également en compte des indicateurs macrofinanciers supplémentaires, en ce compris des mesures de crédit plus larges. Plus généralement, l'analyse du coussin de fonds propres contracyclique fait partie intégrante du cadre global d'évaluation des risques par la Banque nationale de Belgique, qui couvre un large éventail de menaces pouvant peser sur la stabilité du système financier.

#### 4. Cycle du crédit

L'écart crédit/PIB et d'autres variables du cycle de crédit ne montrent pas, à ce stade, d'accumulation de déséquilibres excessifs en matière de crédit. L'écart crédit/PIB du secteur privé non financier au troisième trimestre de 2015 est resté légèrement négatif, à -0,9 % du PIB, contre -1,0 % du PIB au trimestre précédent.

Bien que cet écart négatif soit dû en partie à une révision méthodologique de l'encours des prêts (liée au reclassement d'entités sur l'ensemble des secteurs institutionnels dans les comptes nationaux), les séries de croissance des prêts confirment que les prêts au secteur privé non financier restent en deçà de la moyenne, en particulier pour les sociétés non financières. La croissance du crédit des ménages a récemment amorcé une reprise, mais l'écart crédit/PIB pour le secteur continue à indiquer une orientation à peu près neutre du cycle de crédit.

Sur la base de la position actuelle de l'écart crédit/PIB, le « coussin de référence » suggère un taux de coussin contracyclique de 0 %.

En plus des statistiques en matière de l'écart crédit/PIB, la Banque nationale de Belgique procède par ailleurs au suivi minutieux et à la prise en compte, dans sa décision, d'indicateurs de crédit supplémentaires. Ces indicateurs confirment l'analyse de l'écart crédit/PIB et corroborent la décision de fixer le taux du coussin contracyclique initial à 0 %.

#### 5. Résilience du secteur privé non financier

Malgré la poursuite de la hausse du ratio de la dette brute du secteur privé non financier et son niveau élevé (113,1 % du PIB au deuxième trimestre de 2015), le marché belge reste largement dépourvu d'inquiétudes quant à des problèmes généraux imminents de soutenabilité de la dette.

Principalement tiré par les prêts hypothécaires, le ratio d'endettement des ménages a poursuivi sa progression au cours de la période récente. Il a atteint son plus haut niveau (58,8 % du PIB) au premier trimestre de 2015, pour ensuite se stabiliser au deuxième trimestre. La situation financière globale des ménages belges, telle que mesurée par le ratio des actifs financiers nets rapporté au PIB, demeure toutefois forte, même si, à la suite des récentes turbulences sur les marchés financiers, le ratio s'est légèrement détérioré, passant de 240,1 % - son plus haut historique - au premier trimestre de 2015 à 237,1 % au deuxième trimestre. Toutefois, il faut aussi souligner que ces données agrégées masquent une répartition inégale des actifs et passifs au niveau des ménages. Par conséquent, quelques poches de risques subsistent, dans la mesure où les ménages vulnérables, en particulier les plus jeunes et ceux à faible revenu, pourraient ne pas disposer des réserves financières nécessaires au remboursement de leur dette hypothécaire dans l'éventualité d'importants chocs de revenu négatifs.

Les risques ont néanmoins été atténués par le resserrement des conditions des crédit bancaires sur les nouveaux prêts hypothécaires qui a suivi les mesures macroprudentielles prises par la BNB au dernier trimestre de 2013 - en particulier la décision d'imposer une augmentation de 5 points de pourcentage dans les pondérations de risque affectées aux crédits hypothécaires calculées à l'aide de modèles basés sur les notations internes - ainsi que par la baisse des taux d'intérêt à long terme, qui a été particulièrement marquée en 2014 et au cours de la première moitié de 2015 et a permis aux gens de refinancer leurs prêts à des taux d'intérêt moins élevés. Au stade actuel, le taux de défaut sur le crédit hypothécaire reste faible.

L'endettement<sup>4</sup> des sociétés non financières belges reste élevé en termes historiques, à 54,3 % du PIB. La récente augmentation de ce ratio est imputable à l'émission de titres de créance par de grandes entreprises pour lesquelles les coûts de financement sur les marchés financiers sont favorables. La croissance des prêts bancaires a récemment affiché une reprise, mais elle reste en dessous de la croissance nominale du PIB, ce qui entraîne une légère diminution du ratio des prêts bancaires au PIB. Dans l'ensemble, la situation financière des entreprises belges reste saine, avec des engagements nets en pourcentage du PIB inférieurs aux chiffres de leurs homologues en zone euro. En particulier, l'encours des réserves de liquidités restait à un niveau élevé à la fin du deuxième trimestre de 2015, soutenu par un excédent brut d'exploitation en expansion.

## 6. Marchés financiers et d'actifs

Nonobstant une volatilité accrue, les risques imminents découlant des marchés financiers et d'actifs restent relativement contenus. La récente correction mondiale des marchés financiers a également touché les cours des actions (BEL 20) et a conduit, du côté des ratios cours/bénéfices, à des valorisations moins tendues. Malgré cette correction, la volatilité de marché accrue sur les marchés internationaux pourrait provoquer une augmentation des tensions et créer des risques baissiers significatifs pour les marchés boursiers. À ce stade, l'incidence sur l'économie réelle reste toutefois faible. La progression du marché du logement (données jusqu'au quatrième trimestre de 2014) a quelque peu marqué le pas, les hausses de prix nominales et réelles décélérant sur une base annuelle, sur fond de volatilité toujours faible.

## 7. Résilience du secteur bancaire

Les indicateurs des bilans bancaires ne soulèvent pas de préoccupations immédiates en matière de soutenabilité. Les banques sont bien capitalisées, et les autres indicateurs sont eux aussi largement conformes aux exigences réglementaires minimales. En outre, les banques peuvent compter sur une large base de dépôts, qui a continué à s'étendre. Le risque de crédit sur les prêts au secteur privé domestique continue d'être faible, comme l'indique le faible niveau de pertes sur prêts, ce qui confirme la bonne qualité des actifs et la capacité soutenue de service de la dette du secteur privé. Les autres expositions, principalement sur les secteurs étrangers, ont quelque peu augmenté, mais elles restent faibles par rapport aux niveaux d'avant la crise, ce qui indique qu'en cas de chocs externes, les banques seraient moins touchées qu'elles ne l'avaient été avant la crise.

En dépit de ces évolutions, les perspectives de rentabilité future dans le secteur bancaire ainsi que dans d'autres sous-secteurs financiers continuent à être faible dans un environnement de taux d'intérêt déprimés et d'atonie de la croissance. Ces évolutions pourraient induire une augmentation de la prise de risque et de la recherche de rendement (*search for yield*). Des mesures ciblées (extension du complément de pondération des risques pour les banques utilisant des modèles basés sur les notations internes en 2016) ont été prises à la lumière de quelques premiers signes d'assouplissement, au cours des derniers mois, de certaines conditions de crédit pour les prêts aux ménages.

**Globalement, compte tenu du coussin de référence et des autres indicateurs pertinents, la Banque nationale de Belgique a décidé de fixer le taux du coussin contracyclique pour les expositions en Belgique à 0 %. Ce taux de coussin contracyclique entre en vigueur immédiatement.**

---

<sup>4</sup> Titres de créances et prêts, à l'exclusion des prêts aux sociétés non financières accordées par d'autres sociétés non financières résidentes, des « institutions financières captives et prêteurs non institutionnels » et du secteur non bancaire étranger.

## Indicateurs clés<sup>1</sup>

Variable	Unité	Dernière période	Valeur
<b>Cycle de crédit du secteur privé non financier (prêts des banques résidentes)</b>			
<u>Écart crédit/PIB</u>	% PIB	2015 T3	-0,9
<u>Ménages</u>	% PIB	2015 T3	-0,1
<u>Sociétés non financières</u>	% PIB	2015 T3	-0,8
<u>Croissance des prêts bancaires</u>	% annuel	2015 T3	3,7
<u>Ménages</u>	% annuel	2015 T3	5,1
<u>Sociétés non financières</u>	% annuel	2015 T3	1,3
<i>p.m.: Ratio crédit/PIB<sup>2</sup></i>	% PIB	2015 T3	76,5
<b>Résilience du secteur privé non financier</b>			
<u>Ratio dette/PIB</u>	% PIB	2015 T2	113,1
<u>Ménages</u>	% PIB	2015 T2	58,8
<u>Sociétés non financières</u>	% PIB	2015 T2	54,3
<u>Actifs financiers nets</u>	% PIB	2015 T2	145,2
<b>Marchés financiers et d'actifs</b>			
<u>Cours boursiers nominaux (BEL 20)</u>	% annuel	2015 M10	12,5
<u>Ratio cours/bénéfices (BEL 20)<sup>3</sup></u>	–	2015 M10	21,1
<u>Prix nominaux des logements</u>	% annuel	2014 T4	0,6
<u>Prix réels des logements</u>	% annuel	2014 T4	0,5
<u>Rendement des emprunts d'État à 10 ans</u>	points de %/an	2015 T3	1,0
<u>Taux débiteurs bancaires sur les crédits hypothécaires aux ménages</u>	points de %/an	2015 T3	2,5
<u>Taux débiteurs bancaires sur les crédits aux sociétés non financières</u>	points de %/an	2015 T3	2,2
<b>Résilience du secteur bancaire</b>			
<u>Ratio de fonds propres de base de catégorie 1</u>	%	2015 Q2	15,1
<u>Ratio fonds propres/total de l'actif</u>	%	2015 Q2	6,5
<u>Ratio prêts/dépôts</u>	%	2015 Q2	94,1

Source: NBB.

<sup>1</sup> Moyennes mensuelles pour les données journalières. Les données présentées portent sur la fin du trimestre (mars, juin, septembre, décembre) ou sur le dernier mois disponible.

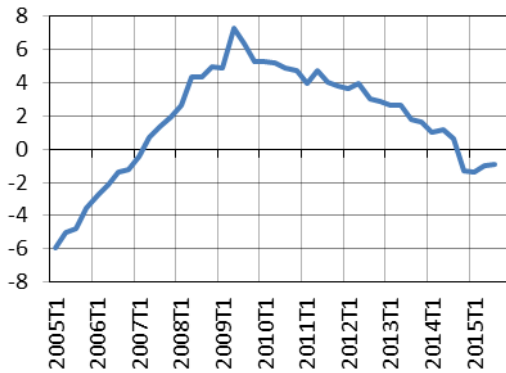
<sup>2</sup> Encours des prêts consentis par les institutions financières monétaires résidentes aux ménages et aux sociétés non financières, y compris les prêts titrisés et ceux autrement cédés, en pourcentage du PIB.

<sup>3</sup> Le ratio cours/bénéfices est calculé sur une période mobile (de douze mois).

## ANNEXE STATISTIQUE

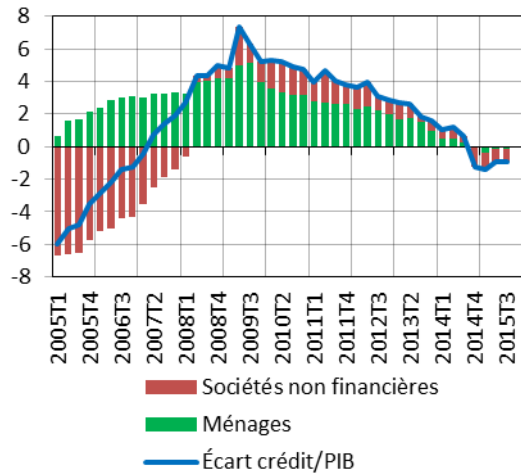
### Écart crédit/PIB

(données trimestrielles, pourcentages du PIB)



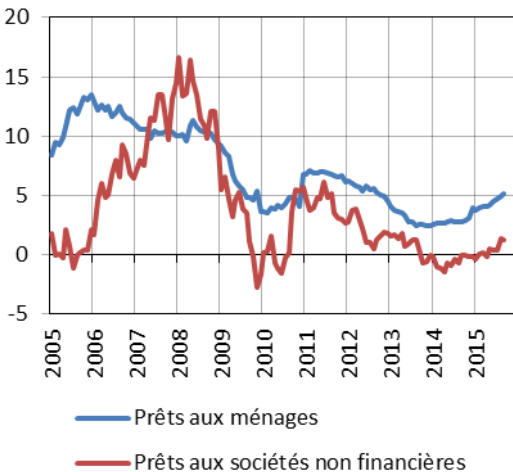
### Écart crédit/PIB: ventilation sectorielle

(données trimestrielles, contributions en pourcentage du PIB)



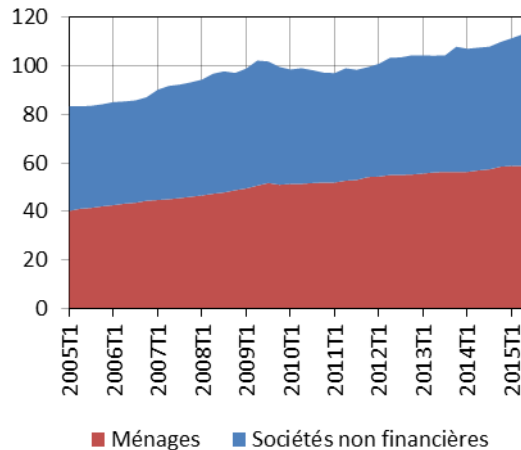
### Croissance des prêts bancaires

(données mensuelles, pourcentages de variation annuelle)



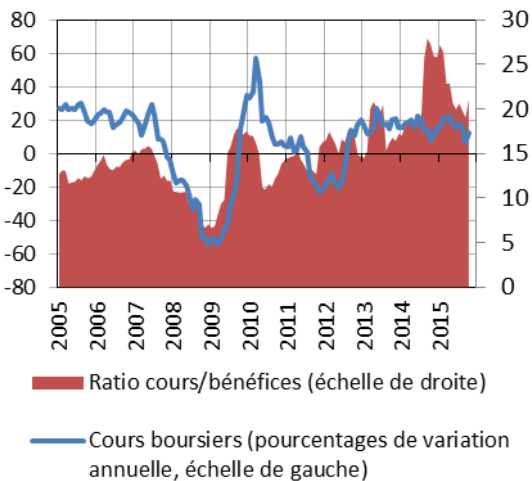
### Endettement du secteur privé non financier

(données trimestrielles, pourcentages du PIB)



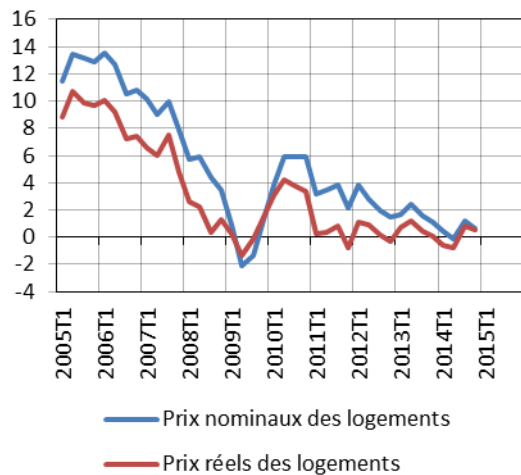
### Cours boursiers

(données mensuelles, indice BEL 20)



### Prix des logements

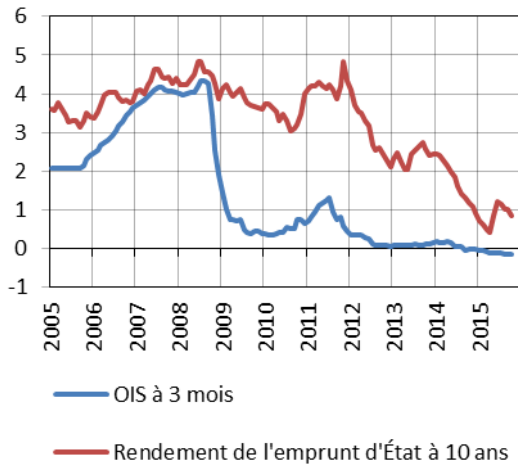
(données trimestrielles, pourcentages de variation annuelle)



## ANNEXE STATISTIQUE (suite)

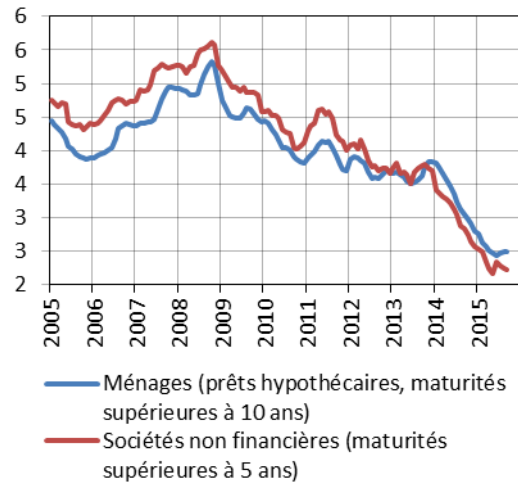
### Taux d'intérêt à court et à long termes

(données mensuelles, points de pourcentage par an)



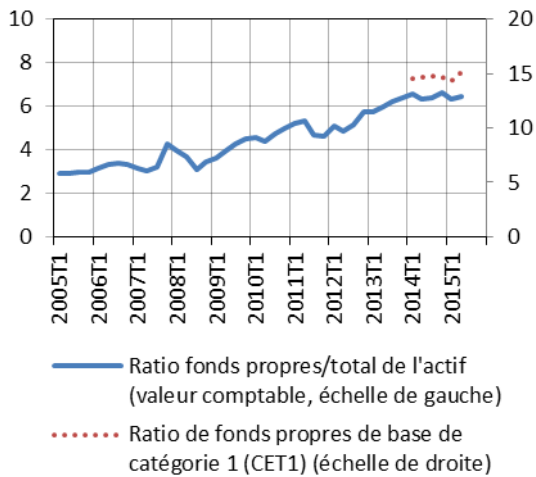
### Taux débiteurs bancaires

(données mensuelles, points de pourcentage par an)



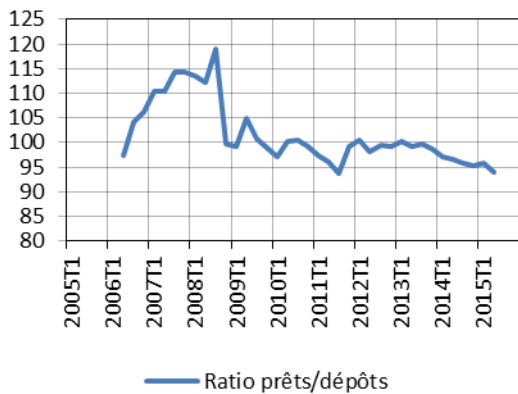
### Solvabilité bancaire

(données trimestrielles, pourcentages)



### Ratio prêts/dépôts

(données trimestrielles, pourcentages)



Source: BNB.